

ORDRE DU JOUR

• Conseil Municipal du Mardi 17 mai 2016 •

Valmont, le 12 mai 2016

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, **le mardi 17 mai 2016 à 19 heures 30** en séance ordinaire, et vous prie de bien vouloir y assister.

0. Informations

FINANCES

- | | |
|--|-------------------|
| 1. Tarifs des droits de place | Monsieur Muller |
| 2. Demande de subvention parlementaire Panneau lumineux de signalisation | Monsieur Muller |
| 3. Demande de subvention AMITER « Aménagement centre bourg II » | Monsieur le Maire |

URBANISME

- | | |
|---|--------------------|
| 4. Actes administratifs : délégation de signature | Monsieur Tourscher |
| 5. Vente terrain PINCEMAILLE | Monsieur Tourscher |
| 6. Achat et échange de terrains (Grand'Rue) | Monsieur Tourscher |

DIVERS

- | | |
|---|-------------------|
| 7. Signature Convention Véhicules électriques | Monsieur Muller |
| 8. Tirage au sort du Jury criminel pour 2017 | Monsieur le Maire |

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach

Nombre de conseillers

élus :

23

Conseillers en fonction :

23

Conseillers présents :

17

COMMUNE de VALMONT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 mai 2016 à 19h30 - Convocation du 12 mai 2016

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents : M. BADER – Mme BURTART – M. COSCARELLA – Mme DAMM –
Mme KELLER – Mme KLUCZYK – Mme MASSING – M. MULLER –
M. MUNCH – M. PERON – Mme PINCEMAILLE – Mme RINOLDO –
Mme ROMMING – M. THIL – Mme TOURDOT – M. TOURSCHER –
Mme WINTER

Absents : M. ARMATO – M. BAUMANN – M. CAVALIERE – M. FREY –
M. GODFRIN – Mme HENRIOT

Procurations : W. CAVALIERE procuration à S.COSCARELLA – C. FREY
procuration à D. BADER – JM. GODFRIN procuration à M. J. MUNCH – C.
HENRIOT procuration à F. MULLER

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. TOURSCHER est nommé secrétaire de séance, Mme ZIMNY Christine étant auxiliaire du secrétaire.

Point N°1 : Tarifs des droits de place

Rapporteur : Monsieur Muller

- VU le Code Général des Collectivités Territoriale, et notamment ses articles L.2121-29, L. 2212-1, L.2212-2 et L.2224-18,

Faisant suite à la délibération n°21 du 26/04/2016, il est proposé d'adopter une tarification différenciée selon le type d'occupation de la voie publique.

Dans ce contexte, nous avons synthétisé le tout sous forme d'un tableau et proposons au conseil municipal les tarifs ci-après :

Droits de place

Vente ambulante Occupation régulière	L'emplacement par mois	15,00 €
Vente ambulante Occupation occasionnelle	Par jour et par ml	2,00 €
Vente ambulante lors de festivités	Par ml stand fixe	4,00 €

Terrasse de café, étalages, devantures de magasin	occupation + 3 mois, le m ² par an occupation – 3 mois, le m ² par mois	20,00 € 5,00 €
Cirque	Par jour de présence	100,00 €
Cirque de plein air/marionnettes	Par jour de présence	50,00 €
Véhicule aménagé « pizzas », « Sandwiches », « plats à emporter » etc...	Par jour	5,00 €
Vente ou livraison outillage	Par jour	50,00 €
Pose d'échafaudage-de ponts volants	Par jour et par ml	1,00 €
Entrepôt sur le sol : matériaux/bennes	Par jour et par m ²	2,00 €
Pose d'étais ou d'étrésillons sans mise en place d'échafaudage	L'unité par jour	3,00 €
Emplacement camion de déménagement	Par jour et par ml	2,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs ci-dessus énoncés, étant précisé que les tarifs précités seront appliqués à compter du 1er juin 2016.

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : Demande de subvention parlementaire « Panneau lumineux de signalisation »

Rapporteur : Monsieur Muller

Afin de sécuriser d'avantage la succession de virages à la jonction des rues du Wenheck, de Saint-Avoid et Grand-Rue, notre commission de circulation a proposé l'implantation d'un panneau de type A1 « virages dangereux », rue du Wenheck en direction de VALMONT-centre. Ce panneau en conception lumineuse devrait mieux attirer l'attention des usagers à son approche.

Le coût d'achat de ce panneau est chiffré à 2.426,80 € HT soit 2.912,16 €TTC. Son installation se fera en régie.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention parlementaire à hauteur de 1.000 € de la part du Sénateur Jean-Louis MASSON.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de ce panneau de signalisation

- approuve le plan de financement (1.000 € de subvention parlementaire, et le solde restant à la charge de la commune)
- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de financement auprès du Sénateur et à signer toutes pièces liées à cette acquisition

Approuvé à l'unanimité

Point N°3 : Demande de subvention AMITER **« Aménagement du Centre Bourg II »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération (point n°9) en date du 23 février 2016, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à déposer d'un dossier de demande de subvention pour la 2^{ème} tranche des travaux de « Réhabilitation du Centre Bourg ».

Il est rappelé que des devis estimatifs pour ces 2 dernières tranches s'élèvent à 557.518,09 €HT soit 669.021,70 TTC pour la partie travaux et 27.875,90 € HT soit 33.451,08 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le montant subventionnable s'élèverait donc à 585.394 euros soit 702.472,78 € TTC.

Cette opération prioritaire pour la commune sera inscrite dans le dossier AMITER 2016 en première position.

Le projet n°2 : Réhabilitation et mise aux normes d'un bâtiment communal (Hôtel de ville) (pour un montant estimatif de 2.000.000 €) et le projet n°3 : Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement (zone inondable) (pour un montant estimatif de 350.000 €) seront déposés ultérieurement mais toujours sur la période 2015-2020.

Le dossier prioritaire (2^{ème} tranche de la réhabilitation du centre bourg) ne bénéficiant pas d'autres partenaires financiers que le Conseil Départemental au travers de l'AMITER aurait le plan de financement suivant :

Dépense subventionnable HT :	585 394 €
Part AMITER (50%) soit :	292 697 €
Solde à la charge de la commune de Valmont soit	292 697 €

Le montant des travaux a été inscrit au BP 2016.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet et d'approuver sa réalisation,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- de demander le concours du Département par l'adhésion au dispositif AMITER

Approuvé à l'unanimité

Point N°4 : Actes administratifs : Délégation de signature

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Le Conseil Municipal de VALMONT a validé la passation d'un certain nombre d'actes administratifs portant sur des achats ou des ventes de terrains sur le ban communal.

Dans le cadre de tous les actes de ventes, d'échanges et d'acquisitions sous forme administrative, Monsieur Frédéric MULLER, 1^{er} Adjoint au Maire, signera en tant que représentant de la Commune de VALMONT et Monsieur Salvatore COSCARELLA, Maire, représentera le notaire.

Cette délibération s'appliquera à tous les actes administratifs signés et à signer.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la délégation de signature en tant que représentant de la Commune pour tous les actes sous administrative à Monsieur Frédéric MULLER, 1^{er} adjoint au Maire

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : Vente d'un terrain à Mme PINCEMAILLE

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Dans le cadre de la modification du PLU, la Commune de Valmont a décidé d'abandonner son projet de chemin des écoliers entre la rue des Hirondelles et celle des Fauvettes, c'est pourquoi, elle a décidé de vendre un terrain cadastré S 06 P 328 d'une contenance de 0 are et 39 ca pour un montant de 800 € plus les droits d'enregistrement à Mme PINCEMAILLE Laurence.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la vente de cette parcelle, par un acte en la forme administrative
- autorise et donne pouvoir à M. le Maire à effet de régulariser tous documents liés à cette opération foncière
- les droits d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur

20 Voix POUR

1 Abstention : L. Pincemaille

Point N°6 : Achats et échange de terrains (Grand'Rue)

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Dans le cadre du projet de travaux d'aménagement du parking de la Grand'Rue, la Commune souhaite faire l'acquisition de 3 terrains référencés ci-dessous :

Les 2 premiers font l'objet d'une acquisition simple :

- Section 01 parcelle 180 d'une contenance de 1,03 ares appartenant à Madame HUSSON Nicole née FIGAS pour un montant de 1 020 €
- Section 01 parcelle 176 d'une contenance de 1,28 ares appartenant à Monsieur AIT BAMMOU Hassan, Monsieur AIT BAMMOU Mohamed et Madame BADDOU Fatima pour un montant de 500 €

Pour le troisième, la commune souhaite acheter puis faire un échange avec soulte pour les terrains :

- Section 01 parcelle 178 d'une contenance de 0,64 are appartenant à Monsieur BOURGOIS Stéphane et Madame GADE Valérie pour un montant de 620 € contre le terrain communal S 01 P 186 d'une contenance de 0,34 are pour un montant de 1€.

Le prix global des achats a été estimé et validé au prix de 2 140 € pour ces 3 parcelles d'une contenance totale de 2,95 ares, auquel se rajoute les frais notariés, la vente est consentie au prix de 1 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de ces 3 parcelles (pour 2 140 €) et la vente de la parcelle communale S01 P186 (pour 1€).
- autorise et donne pouvoir à Mr le Maire à effet de régulariser tous documents liés à cette opération foncière
- les frais de notaire seront à la charge de la Commune

Approuvé à l'unanimité

Point N°7 : Signature Convention de mise à disposition d'un minibus et d'un véhicule utilitaire

Rapporteur : Monsieur Muller

Dans un souci écologique et économique, la Commune de VALMONT a travaillé sur le projet de mise en place du minibus et d'un véhicule utilitaire 5 places fonctionnant sur le mode électrique (pour le véhicule utilitaire).

La priorité d'attribution se fera sur le minibus et en second lieu sur le véhicule utilitaire.

La CCPN pourrait soutenir cette opération de part l'étendue de son tissu économique porteur plus important que celui seul de la commune de Valmont. La société VISIOCOM /France REGIE EDITIONS aurait la charge de démarcher les éventuels partenaires économiques.

Ce véhicule, fruit d'un partenariat entre la CCPN et Visicom / France Régie Editions comporterait des emplacements publicitaires permettant son financement, la Commune prenant à sa charge l'ensemble des frais de fonctionnement.

Ce concept innovant permettrait ainsi aux acteurs économiques locaux de s'associer au financement d'une opération d'intérêt général tout en favorisant l'image et le dynamisme de leur entreprise.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Approuvé à l'unanimité

Point N°8 : Tirage au sort Jury Criminel pour 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort du jury criminel pour 2017 au vu de la liste électorale 2016.

Il est rappelé que pour la constitution de cette liste préparatoire, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois (23) ans au cours de l'année civile qui suit, ne pourront pas être retenues.

Le nombre de jurés pour la liste annuelle est réparti par commune proportionnellement au tableau officiel fourni par la Préfecture de Moselle à savoir pour VALMONT : 3 jurés

Il convient donc de tirer au sort 9 personnes au titre de notre présélection communale.

Ont été retenus :

- M. KIEFFER Jean-Claude
- M. SAVARD Armand
- Mme BOURGEL Laurence
- M. DAINES José
- Mme EHRMANN Martine née HARTMANN
- M. SCREMENTI Salvatore
- Mme BILLOT Emmanuelle née DELBOIS
- M. SOWKA Frédéric
- Mme BECKER Maryline née LEBLANC

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :
Valmont, le 18 mai 2016
Le Maire
Salvatore COSCARELLA